



Projet de Schéma Régional de Développement de  
l'Aquaculture Marine  
(SRDAM) BASSE-NORMANDIE

Consultation du public

Bréhal, le 12 novembre 2015.

Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie,

Le projet de SRDAM Basse-Normandie mis à la consultation du public le 15 octobre dernier, qui en a consterné plus d'un, appelle de notre part, un grand nombre d'observations.

En premier lieu nous nous interrogeons sur la qualité de la concertation qui a contribué à l'élaboration du rapport du CEREMA.

Il est dit dans ce rapport qu'une large concertation, a été organisée, entre autre, avec les usagers.

Alors que nos associations de pêche de loisir sont bien identifiées par les services de la DIRM du Havre, la FNPPSF et à travers elle les comités départementaux, n'a jamais été consultée sur ce projet, pas plus que les autres associations comme l'APAM de Montmartin-sur-mer par exemple. Or il est évident que s'agissant, en partie, d'occupation du DPM, les associations de pêche de loisir et en particulier de pêche à pied, auraient dû être consultées. Il est d'ailleurs surprenant, de lire dans le rapport environnemental, que la profession a établi ses propositions sans tenir compte des autres usages ! Inadmissible.

Quant à la consultation des Elus, elle s'est faite à minima à une période peu propice (juillet 2014).

1

Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir (CPML 50) – 1C RUE DU ROUGE – 50290 BREHAL

Président : Jean LEPIGOUCHET - tél. 02 33 51 11 63 / 06 19 64 62 09

Mails : [comite50pecheloisir@gmail.com](mailto:comite50pecheloisir@gmail.com) – [jean.lepigouchet@wanadoo.fr](mailto:jean.lepigouchet@wanadoo.fr)

Et que dire de la consultation actuelle du public ? Aucune publicité digne de ce nom ! Juste un entrefilet à peine visible dans Ouest France du 16 octobre pour annoncer la consultation à partir du 15 ! Pas d'avis dans les mairies littorales ! Pas d'avis aux associations ! Des documents uniquement consultables (difficilement) sur le site de la DIRM et à l'antenne DIRM d'Hérouville-St-Clair ! Rien dans les préfectures du Calvados et de la Manche alors que le rapport le prévoit. Bref tout est fait en catimini pour répondre à une exigence réglementaire. Aurait-on des choses à cacher ?

Sur le fond nous sommes étonnés de constater que l'on veut augmenter les surfaces conchylicoles alors que le rapport environnemental du CEREMA indique que les dix-sept sites conchylicoles répertoriés dans la Manche ont pratiquement tous atteint leur capacité trophique. Certes la profession indique qu'il s'agit de transferts plutôt que de nouvelles surfaces mais, compte tenu de l'arrêté 41/2014 avec lequel, faut-il le rappeler, nous sommes en opposition totale, une autre disposition des surfaces conchylicoles aurait évidemment pour conséquence de réduire les surfaces accessibles à la pêche à pied ce que nous ne pouvons accepter. Le problème de la qualité des eaux littorales n'est pas pris en compte même s'il est évoqué en quelques endroits. En fait le CEREMA s'est contenté de faire du « remplissage » en déclarant zone potentielle les lieux où il n'y avait pas d'installations. Les cartes sont souvent très approximatives et dénotent d'une désinvolture incroyable. Citons l'exemple de Chausey où la partie ouest prévue empiète sur la réserve du Sound, un comble.

Les cartes concernant les zones potentielles de pisciculture sont pour le moins fantaisistes. Il n'est tenu compte ni de la loi « Littoral », ni des zones protégées type Natura 2000, ni des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral, ni des installations existantes, ni de la réalité des voies d'accès. L'activité touristique importante dans notre département du fait d'un littoral attractif pourrait en pâtir. En fait le CEREMA s'est contenté de « placer » des polygones tout au long du littoral selon une logique qui nous échappe. Citons là encore un exemple à St-Martin-de-Bréhal où la zone potentielle couvre la partie allant de la cale nord de St-Martin à la cale de Bricqueville-sur-mer ; problème : il s'y trouve un golf, un camping et une zone dunaire protégée. Mais peut-être est-il prévu d'élever des truites dans la piscine du camping ? On pourrait citer également Morsalines, St-Jean-le-Thomas, etc, etc.

Bref nous constatons que ce projet n'a pas été mené avec le sérieux qu'on est en droit d'attendre de la part d'un centre d'études et d'expertises et de services de l'Etat. Je note d'ailleurs que l'autorité environnementale émet de nombreuses observations qui devraient être prises en compte.

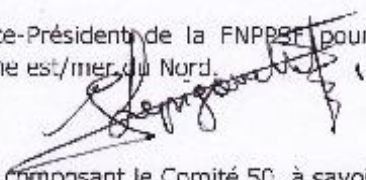
Pour ces raisons, nous vous demandons Monsieur le Préfet, de retirer ce projet tel qu'il est prévu aujourd'hui et de mettre en place une étude beaucoup plus sérieuse en concertation avec toutes les entités concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, en mes sentiments respectueux.

Jean LEPIGOUCHET,

Président du Comité Départemental Manche  
de la Pêche Maritime de Loisir (Comité 50)

et Vice-Président de la FNPPSF pour la façade  
Manche est/mer du Nord.



au nom des vingt-et-une associations composant le Comité 50, à savoir :

APLMVS St-Vaast-la-Hougue-, AUAL Montfarville, AUPBarfleur, AUPR Gatteville,  
ACPM Cherbourg-Tourlaville, APPCotentin, APPHM Equeurdreville-Hainneville,  
APUPQuerqueville, APPurville-Nacqueville, APP Omonville-la-Rogue, APPC  
Digulleville, AUPR St-Germain-des-Vaux, AUPGoury, APPVauville-Hague, AP Port-  
Diélette, AP Portbail, APPCI Barneville-Carteret, APPPCO Créances, LAM  
Lingreville et Granville (CPAG et MVPG).

Et au nom de l'Association des Pêcheurs Amateurs de la Manche (APAM) dont le  
siège se trouve à Montmartin-sur-mer et présidée par Philippe LE FLAGUAIS

Toutes ces associations représentant 3 500 adhérents.

Destinataire : Monsieur le Préfet de Basse-Normandie - CAEN

Copie à

- Madame la Préfète de la Manche.
- Madame Geneviève GOSSELIN-FLEURY, Députée de Cherbourg-Octeville.
- Monsieur Philippe GOSSELIN, Député de Saint-Lô/Carentan.
- Monsieur Guénhaël HUET, Député d'Avranches/Granville
- Monsieur Stéphane TRAVERT, Député de Coutances/Valognes

3

Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir (CPML 50) – 1C RUE DU ROUGE – 50290 BREHAL

Président : Jean LEPIGOUCHET - tél. 02 33 51 11 63 / 06 19 64 62 09

Mails : [comite50pecheloisir@gmail.com](mailto:comite50pecheloisir@gmail.com) – [jean.lepigouchet@wanadoo.fr](mailto:jean.lepigouchet@wanadoo.fr)

3

Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir (CPML 50) – 1C RUE DU ROUGE – 50290 BREHAL

Président : Jean LEPIGOUCHET - tél. 02 33 51 11 63 / 06 19 64 62 09

Mails : [comite50pecheloisir@gmail.com](mailto:comite50pecheloisir@gmail.com) – [jean.lepigouchet@wanadoo.fr](mailto:jean.lepigouchet@wanadoo.fr)